

DATE DE CONVOCATION : 13 février 2025
DATE D’AFFICHAGE : 13 février 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 20
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2025 à 19h00

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART. Mme ROUSSELLE. M. DUCROCQ. M. DAMBRICOURT. M. VANPOPERINGHE. Mme BECQUET. M. CHARLEMAGNE. Mme SOLTYSIAK. Mme SCOTTE. M. BUCKMAN. Mme DELHAYE. Mme BINET. M. ODIEVRE. M. REVILLON. M. PENEZ. M. BLIN. M. MARIE. Mme CADET. Mme VOET.

ABSENTS : M. COURTIN. Mme WUYTS (procuration à M. DESCHODT). Mme CABRE (procuration à Mme BINET).

N°2025/005 AVIS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE DEMOLITION DE LA « MAISON BLANCHE »

Les dirigeants de l’Ehpad Saint-Hilaire souhaitent depuis plusieurs années démolir le bâtiment dit « maison blanche ». En 2023, un permis de démolir a été déposé et fait l’objet d’un avis conforme défavorable de la part de l’architecte des bâtiments de France.

A la demande des dirigeants de l’établissement, formulée auprès de M. Paul CHISTOPHE lors de sa visite officielle en octobre dernier, une réunion s’est tenue entre les représentants de l’Ehpad, de la commune, l’architecte de bâtiments de France et les représentants de l’Etat en sous-Préfecture de Dunkerque le 14 janvier dernier.

A l’issue de cette réunion, il a été demandé à l’exploitant et à Monsieur le Maire de sécuriser les abords du bâtiment.

Monsieur LOISEAU, Sous-Préfet de Dunkerque a également formulé la demande de recueillir l’avis du Conseil Municipal sur le devenir du site.

Après un rappel du contexte et un échange sur le sujet, chaque membre du conseil est invité à se prononcer à l’aide de 4 choix possibles :

- Démolition totale
- Démolition avec conservation partielle des éléments architecturaux les plus remarquables
- Conservation du bâtiment
- Ne se prononce pas

Un tour de table a permis de recueillir les votes suivants :

- 8 en faveur de la démolition totale
- 6 en faveur de la démolition avec conservation partielle des éléments architecturaux les plus remarquables
- 0 en faveur de la conservation du bâtiment
- 8 ne se prononcent pas

Le Secrétaire de Séance,

Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.